

La lettre de Montauroux

et du canton

Nouvelle série numéro 5 - Mars 2004

EDITO

Nous l'avons écrit, l'intercommunalité est aujourd'hui absolument nécessaire pour faire face aux contraintes nouvelles issues du fort développement des communes du Pays de Fayence. Ce développement ne doit rien au hasard, il provient de choix économiques et politiques découlant eux même des grandes orientations Européennes. Il n'en reste pas moins, que si nous ne participons pas directement à ces choix, nous devons localement créer les conditions pour que leurs applications ne pénalisent pas les résidents de nos villages. C'est là que l'intercommunalité trouve son sens. Il ne s'agit pas de dessaisir qui que se soit d'un pouvoir éphémère, mais au contraire de rassembler autour des élus décisionnaires tous les acteurs de la vie économique, sociale et associative pour définir un projet commun à moyen et long terme. Le constat n'est plus suffisant, l'action est nécessaire, voire obligatoire pour que ceux qui ont décidé de rester au Pays, ou d'y venir, ou trouvent le cadre de vie qui fait le charme du Pays de Fayence.

Il en va, bien sûr, de la cohérence de l'occupation du sol, mais aussi de tout ce qui fait le quotidien des citoyens, le social, le médico-social, l'économique, le culturel, le sportif, etc.

Mais la première des cohérences qu'il convient de définir est géographique, afin que toutes les actions qui pourront être définies le soient à l'échelle d'un bassin de vie. Il est donc nécessaire que, tout au moins dans un premier temps, tous les territoires géographiques soient complémentaires, pour qu'il n'y ait pas dispersion et contradiction. Exemple : la cohérence de l'occupation du sol, devra être en accord avec le développement du transport urbain, eux même en accord avec le schéma du développement sanitaire et social, etc.

C'est à cette tâche que nous allons contribuer ; à cette occasion, nous saluons avec plaisir, la création d'une nouvelle association, « Construire Ensemble l'Intercommunalité », dont l'objectif est de rassembler des associations et des particuliers soucieux de prendre part à la création de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.



BILAN DE RENTREE DANS LES NOUVEAUX LOCAUX DU COLLEGE DE MONTAUBOUX

SATISFACTION MODEREE DES PARENTS FCPE

Comme toute la communauté éducative et les élèves, les délégués de parents FCPE attendaient avec impatience l'ouverture du collège de Montauroux. Annoncée pour septembre 2003, elle fut, de retards en intempéries, reportée quatre fois. La décision, en mai 2003, d'une ouverture en cours d'année, soit janvier 2004, avait déjà mis un frein à l'enthousiasme ambiant, car il était prévisible que chaque entité aurait une approche pédagogique différente, une manière propre de diriger son équipe, induisant inévitablement la perte des repères des élèves, des professeurs et des parents... Les motivations d'une décision d'ouverture en cours d'année restent inconnues, mais les reports "mensuels" successifs ont eu un effet dévastateur sur le moral des protagonistes, parents compris, plongeant toute la communauté dans l'inconfort moral et matériel d'une situation de transit plus ou moins durable.

Cette pénible période passée, on pouvait au moins espérer la livraison d'un collège complet, à défaut de complètement achevé (le CDI et les structures sportives sont encore en chantier) ! Malheureusement deux absents de taille sont à déplorer, malgré leur présence sur le papier du projet initial:

- Un vrai parking et pas un "couloir" exigü où cohabitent dangereusement véhicules particuliers, cars scolaires, piétons, deux-roues
- Un simple préau pour protéger les collégiens des intempéries ou du soleil.

Le premier point a fait dès avant l'ouverture des locaux l'objet d'actions de la part du Conseil Local FCPE auprès du Conseil Général du Var et de la Mairie de Montauroux. Un projet de parking sécurisé devrait voir le jour. En attendant, la Mairie de Montauroux dépêche chaque matin et soir des policiers municipaux chargés de veiller au bon déroulement des entrées et sorties, soutenus dans leur tâche par des assistants d'éducation et membres du collège.

Le deuxième point vient d'être soulevé et devrait trouver une solution. Là encore les raisons qui ont engendré les modifications du projet initial restent inconnues.

Ainsi, les délégués de parents FCPE sont-ils partagés entre la satisfaction d'une rentrée à échelle humaine dans des locaux agréables à l'oeil, et l'insatisfaction de faire rentrer leurs enfants, en cours d'année, dans des locaux inachevés et aux abords non sécurisés.

Pour les parents d'élèves: La Présidente du Conseil Local FCPE
Isabelle DERBES

Propos recueillis auprès de quelques élèves

Le mardi 9 mars 2004 le collège a ouvert ses portes aux enfants qui attendaient cet évènement depuis le début de l'année.

"Les classes sont belles, surtout les classes de sciences et de chimie...la cour est un peu petite et pleine de plantes...les cours se font sur un bruit de fond d'engins de chantier...(effectivement le gymnase n'est pas fini, d'ailleurs les enfants, pour faire du sport, doivent s'accommoder d'un terrain de boules et d'aucun matériel)...les toilettes des garçons sont toujours sales... Il n'y a qu'un petit préau..."

Naturellement un nouveau collège fait craindre d'éventuelles dégradations et il est difficile aux collégiens de se sentir à l'aise dans leur établissement sous les menaces de sanctions qui tombent à la moindre occasion tant de la part des professeurs que de l'administration.

Gageons qu'une fois cette rentrée tumultueuse passée, chacun aura trouvé ses marques, et que les élèves, l'administration, les professeurs et les parents sauront organiser un espace de vie favorable à l'épanouissement, à la transmission des connaissances et au respect de tous dans ce nouveau cadre.



Aux urnes citoyens!

Après l'inauguration en grande pompe de la Mairie annexe des Estérets du Lac, n'eût-il pas été souhaitable d'y installer un bureau de vote ? En effet, avec près d'un tiers de la population Montaurousienne, les votants du hameau situé à 12 kilomètres du centre ville ont besoin de beaucoup de courage pour accomplir leur devoir de citoyen.

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)



Qu'est-ce qu'un CLIC ?

Le CLIC s'adresse à toute personne âgée susceptible de bénéficier d'une prestation ou dont l'état de santé nécessite des soins. Il a pour vocation de prendre en compte tous les aspects de la vie quotidienne. Ce service public est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation. Il est accessible dans un périmètre géographique défini (par exemple : commune, canton...).

Objectifs et fonctionnement :

Le CLIC a pour vocation de recevoir un grand nombre d'usagers et leurs familles. Trois niveaux de labellisation ont été définis :

Niveau 1 : Information, orientation par l'accueil du public, l'écoute de la personne, l'information, le conseil et le soutien aux familles.

Niveau 2 : Evaluation des besoins de la personne et élaboration du plan d'aide personnalisé

Niveau 3 : Mise en œuvre, suivi et adaptation du plan d'aide personnalisé.

Dans le domaine du soin, le travail du CLIC doit permettre de détecter des situations de crise et de rupture. Les relations de coopération avec les hôpitaux, les médecins, les infirmières, les centres de soins et les SSIAD (Service de Soins à Domicile) sont indispensables. Les CLIC peuvent s'appuyer sur les services existants tels que les CCAS, collectivités territoriales, associations.

Où ?

Il existe 8 CLIC dans le Var. Le canton de Fayence n'est malheureusement toujours pas concerné.



DELEGATION DE RESTAURATION COLLECTIVE : ETUDE DE LA COUR DES COMPTES

Depuis la rentrée de septembre 2003, la restauration scolaire de Montauroux est assurée par une société privée. Les repas sont confectionnés à Nice et sont livrés à l'école M Pagnol, pour être servis par le personnel municipal. Il en sera de même pour le nouveau groupe scolaire situé au quartier de la Colle Noire (ouverture prévue en septembre 2004).

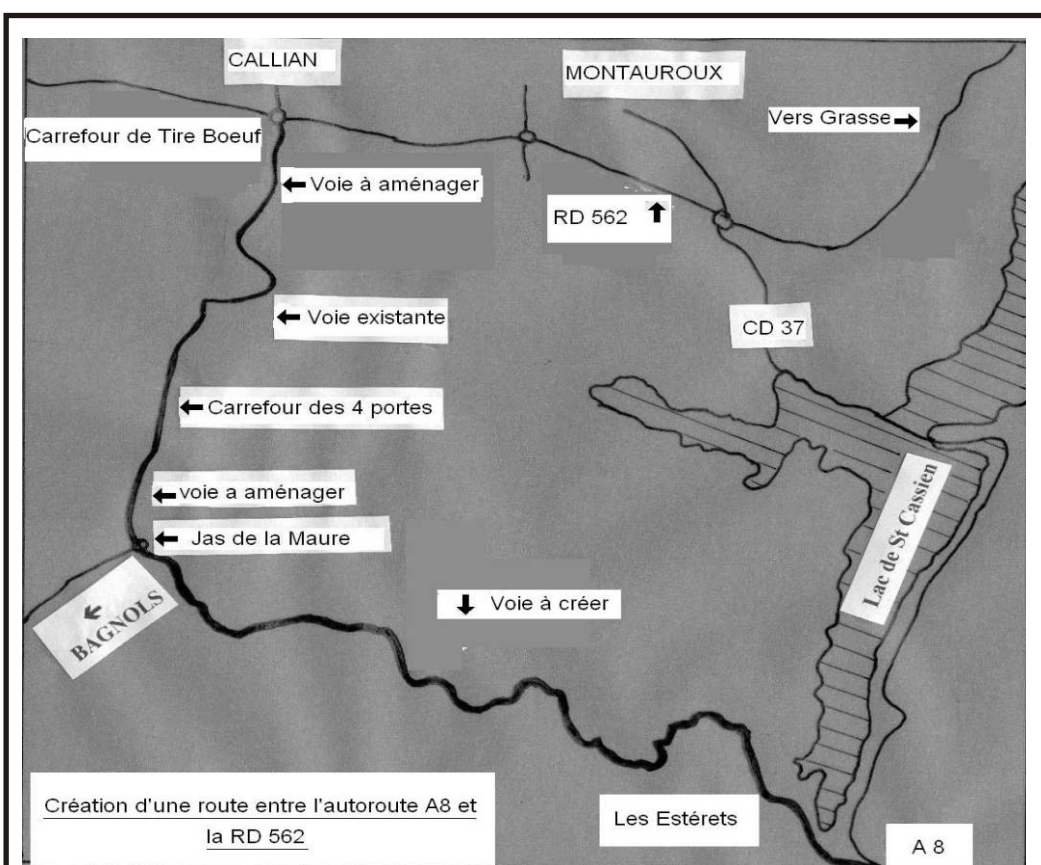
Cette délégation de service public doit être accompagnée de divers contrôles de la part des délégataires. Ainsi, il est intéressant de prendre note de l'étude de la Cour des Comptes 2003 concernant ce sujet :

« En partie consacré aux délégations de services publics dans le domaine de la restauration collective, le rapport 2003 de la Cour des comptes insiste sur la nécessité pour les collectivités concernées d'exercer un contrôle plus exigeant sur les comptes, les résultats et les performances de leurs délégataires.

La Cour relève aussi que le principe de l'exploitation aux risques et périls du délégataire n'est pas réel et que l'opacité et la confusion des éléments financiers fournis par le délégataire ne favorisent pas les contrôles de la part des collectivités.

Elle constate aussi que des évaluations imprécises et des exigences mal formulées de la part de la collectivité, lors de l'élaboration des conventions, ont pour conséquence des difficultés au stade de l'exécution.

Elle appelle aussi les élus à prévoir des clauses de renégociation du prix des repas servis au public, dès lors que le délégataire accroît de façon significative le nombre des repas servis à sa clientèle privée, et (à) veiller à la mise en jeu de la concurrence lors du renouvellement des délégations de service public. »



RD.101 « La nouvelle voie »

Avec les bons vœux pour cette nouvelle année sont arrivés de nouveaux cadeaux. Pour le Pays de Fayence, une nouvelle route qui devrait désenclaver le canton : **la RD.101.**

Cet axe choisi, par délibérations du Conseil Général du Var des 22 juin 1992 et 30 octobre 1992, consistait en la création d'une voie de 8,4 kilomètres et l'aménagement de la route départementale 56 jusqu'au croisement de Tireboeuf à Callian. Ceci afin de palier à la fragilité des ponts enjambant le lac de St Cassien. En effet en 1992 les deux ouvrages, Pré-Claou et Vallon Charretier ont connu des désordres tels, que la circulation n'a pu être que difficilement assurée. L'un des ponts a été démolit et reconstruit, l'autre entièrement réparé.

Aujourd'hui d'autres problèmes préoccupent les autorités :

La sécurité automobile: le pont de Pré Claou comporte une voie de seulement 5 mètres de large permettant dangereusement le croisement des poids lourds.

La santé publique : le risque de pollution accidentelle du lac, réserve en eau potable du littoral.

Le développement économique : un seul itinéraire venant de l'autoroute A-8

La volonté de donner une véritable vocation touristique à la RD.37 le long du lac.

Donc par délibération du 5 décembre 2003 le Conseil Général a décidé de reprendre ce dossier et la réalisation de cette route. Coût global estimé à 35 millions d'euros, début des travaux fin 2005, durée de 3 à 4 ans.

Sans refuser le besoin évident de cette route de désenclavement, nous pouvons nous poser les questions suivantes, et ce sera fait lors de l'enquête publique :

Cette route dans sa partie en création traversant 3 communes, Tourrettes, Callian, Montauroux, passera en zone boisée classée et en zone naturelle inconstructible. **Le restera-t-elle alors que des terrains auraient été achetés en bordure de cet itinéraire en 1992 en vue de projets immobiliers ?**

Cette route ne serait-elle pas seulement construite avec l'argent public pour accéder plus rapidement aux deux golfs (Tourrettes et St Paul) ?

La circulation de certains poids lourds sera interdite le long du Lac de St Cassien, lesquels ?

La création d'un axe de 9 mètres de largeur sur plus de 8 kilomètres de long en plein massif forestier n'influera-t-elle pas sur l'écosystème ?

Ne serait-il pas judicieux de profiter de la création de cette route pour ouvrir aux Estérets du Lac une voie de désenclavement par l'ouest en cas d'incendie.

Nous continuerons cette enquête et vous en aviserons dans nos futurs numéros.



CREATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION CANTONALE

Le 19 novembre 2003 est née une nouvelle association. Son objectif, informer, dialoguer, constituer une force de propositions, pour que chacun puisse s'exprimer, apporter des idées, sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. Privilégier la transparence à tous les niveaux, dans les projets à moyen et long terme qui engagent durablement les orientations du développement et la qualité de vie de notre canton. Cette démarche s'exerçant en totale indépendance vis à vis de toute forme de pouvoir et dans le respect de la légitimité des élus, à qui appartient la décision en dernier ressort. Le devenir d'une véritable Communauté de Communes est entre les mains de tous ses habitants. Plus nombreux ils se rassembleront et feront entendre leur voix plus les chances de réussite seront grandes.

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'INTERCOMMUNALITE
B.P.2 83440 CALLIAN

A VENDRE

Bien qu'aucune publicité ne soit encore lancée, l'information selon laquelle la commune mettra prochainement en vente à un prix raisonnable une trentaine de terrains à bâtir à la Colle Noire a fait son chemin.. Près d'une centaine de personnes intéressées auraient déjà pris contact avec la municipalité. Ce projet n'étant pas prévu dans un cadre de créations de logements sociaux, certaines questions se posent

L'information sera-t-elle largement diffusée ? Quels seront les critères retenus pour choisir les éventuels acquéreurs ? Qui seront les décideurs ?

En cette période de crise du logement qui touche particulièrement notre canton, il serait juste que cette opération se fasse dans la plus grande transparence.



PORTRAIT DE TERRITOIRE

Voici à nouveau quelques données concernant l'activité de notre commune en 1999. Il sera intéressant d'analyser l'évolution de ces chiffres dès lors que nous connaîtrons le détail du recensement 2004

Catégories socio professionnelles	Nombre	%	dont femmes
Retraités	1000	30,7%	43,2%
Autres sans activité	724	22,2%	72,9%
Employés	488	15,0%	73,8%
Ouvriers	344	10,6%	10,5%
Professions intermédiaires	304	9,3%	53,9%
Cadres, professions libérales	208	6,4%	30,8%
Artisans, commerçants, chef d'entr.	180	5,5%	28,9%
Agriculteurs exploitants	12	0,4%	0,0%
Total	3260	100,0%	

Modes de transport	Nombre	%
Voiture particulière	1064	83,5%
Plusieurs modes de transport	71	5,6%
Marche à pied	57	4,5%
Pas de transport	45	3,5%
Deux roues	30	2,4%
Transport en commun	7	0,5%
Total	1274	100,0%

LE CLOS ASSEMBLEE GENERALE 2003

Notre AG ordinaire s'est tenue le samedi 28 février 2004 dans la salle du club de l'Amitié. 22 membres étaient présents et 17 représentés.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 19h50 en remerciant les participants.

- Lecture du rapport moral 2003 adopté à l'unanimité.
- Lecture du rapport financier, contrôlé par le commissaire aux comptes, adopté à l'unanimité.
- Demande du trésorier d'augmenter la cotisation annuelle à 17 au lieu de 16, refusée par l'assemblée.
- Candidature pour le remplacement de deux membres du bureau arrivant en fin de mandat. Marie-France Coursimault et Lucien Remond se représentent et sont élus à l'unanimité. Il n'y a pas eu d'autre candidature.
- Exposé sur la demande de subvention 2004 au Conseil Général. L'assemblée renouvelle sa demande pour l'année 2005.
- Demande de l'assemblée d'insérer des articles sur les autres villages du canton dans La Lettre de Montauroux et d'augmenter le tirage à 3 000 exemplaires.
- Projets pour l'année 2004:
 - Publication et distribution de quatre numéros de La Lettre de Montauroux.
 - Développer la participation des jeunes et des citoyens à la vie municipale et cantonale.
 - Participation à la création d'un réseau bénévole d'entraide aux personnes isolées, âgées ou à mobilité réduite.
 - Réunions de quartiers.
 - Pique-nique annuel de l'association le 9 mai 2004.
 - Organisation du vide-greniers le 12 septembre 2004.
 - Participation au "Noël des enfants".
- Le bureau est constitué ainsi: Président: Robert Cecchinato
Vice-Présidente: Marie-France Coursimault
Secrétaire: Michèle Chichizola
Trésorier: Lucien Remond.

La séance terminée, tous les participants se sont retrouvés devant le verre de l'amitié.